

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Vers un nouvel «OPTI-MA» ?

En août 2014, une table ronde arrivait à un accord concernant un programme d'économies. Ce programme d'économies, plus connu sous le nom d'OPTI-MA, visait, selon le texte de l'accord final, à «assainir durablement les finances de la République et Canton du Jura».

Ces mesures représentaient un montant total de 35 millions francs. Chacun conviendra qu'il s'agissait d'un effort global important qui devait répondre aux futurs défis financiers de l'Etat jurassien. Parmi ces différents défis financiers figurait notamment la réforme de l'imposition des entreprises III.

Bien que refusé, tout le monde savait pertinemment que le projet de suppression des statuts spéciaux pour les entreprises allait rapidement revenir sous une nouvelle forme, notamment en regard des pressions internationales.

Ce nouveau projet, aussi appelé jusqu'il y a peu projet fiscal 17 (PF17), a d'ailleurs été récemment mis en consultation par le Gouvernement jurassien. Il ne s'agit pas ici de débattre de ce projet. Notre surprise, à la lecture du rapport du Gouvernement sur ce sujet, a été importante.

En effet, il est indiqué, aux pages 20 et 21 du rapport du Gouvernement, que «le montant de 15 millions par année intégré initialement pour le projet nommé auparavant RIE III a été affecté à d'autres secteurs. Dans l'attente de pouvoir créer une nouvelle marge de manœuvre financière et de compter sur des recettes fiscales supplémentaires en provenance de nouvelles sociétés, les budgets de l'Etat pourront être soutenus par l'utilisation de la réserve de politique budgétaire dotée à ce jour de 26,5 millions».

On peut donc s'étonner que le Gouvernement ait estimé bon d'utiliser les économies prévues pour la RIE III à d'autres secteurs. Il va sans dire que cet élément a de quoi inquiéter quant à un potentiel nouveau programme d'économies.

Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement prévoit-il, à court terme, un nouveau programme d'économies ?**
- 2) Si oui, de quel montant global et dans quels délais ?**
- 3) L'accord signé en 2014 prévoyait d'«assainir durablement les finances de la République et Canton du Jura». Le Gouvernement estime-t-il que le délai de 4 ans constitue un assainissement à long terme ?**

D'avance, nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 24 octobre 2018

Le responsable :

Loïc Dobler